



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2022-019

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2022

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique / Communication

R02-2022-01-21-00001 - Délégation de signature du responsable du Service
des Impôts des Particuliers du Lamentin à Béatrice MAURAY (2 pages)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE / CABINET/Bureau de la représentation de l'État

R02-2022-01-24-00001 - Arrêté accordant la médaille de la famille (1 page)

Page 6

Direction Régionale des Finances Publiques de la
Martinique

R02-2022-01-21-00001

Délégation de signature du responsable du
Service des Impôts des Particuliers du Lamentin à
Béatrice MAURAY



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

SIP LAMENTIN

Centre des Finances Publiques

Immeuble NACARAT Rue Case Nègres

Place d'Armes BP14

97232 LAMENTIN

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SIP LAMENTIN

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers du Lamentin

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale de la Martinique

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme MAURAY Béatrice inspectrice au service des impôts des particuliers du Lamentin à l'effet de signer :

- au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Martinique.

Au Lamentin, le 21 janvier 2022

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers du LAMENTIN,



Alix VERTUEUX, inspecteur divisionnaire hors classe

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2022-01-24-00001

Arrêté accordant la médaille de la famille



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Arrêté n° accordant la médaille de la famille

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles D 215-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-438 du 28 mai 2013

Vu l'arrêté du 24 juin 2015 n° AFSA142209A modifié relatif à la médaille de la famille ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : La médaille de la famille est décernée aux mères de famille dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leur mérite et leur témoigner la reconnaissance de la nation :

- Madame BORNE Thomas d'Aquin Elise
- Madame EZANA MALLEON Octavie Marcelle
- Madame JEANNE Nicaise Ambroisine
- Madame JOILAN Edith
- Madame LIBOS Rose Marie Ferdinand
- Madame LUCIATHE BERTON Suzanne Brunette
- Madame MAIZEROI DUCLOS Aurélie Léontine
- Madame MARIGNAN Monique
- Madame MODESTE PETRO Sosthènes Léonide
- Madame PETRIS FLORENTIN Juliette Ange Marie
- Madame QULORE Françoise Rémissia
- Madame SAINT-LOUIS Adrienne Paulette
- Madame SAVIGNON LOREDON Henriette Marcelle
- Madame SIMEON Liliane Antoinette
- Madame SOLAN Giselaïne Sylvestre
- Madame TREBEAU BULLET Myrta Laurence
- Madame VICTOR Georgina
- Madame VILOCY Marlène Amédée

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 24 JAN. 2022



Stanislas CAZELLES